



AMBASSADE DE BELGIQUE

Bureau de la
Coopération au Développement

NIAMEY



Appel à proposition des projets micro-interventions 2012

1. Présentation du programme de micro-interventions

Le programme de micro-interventions permet le financement de microprojets de développement répondant aux besoins des populations les plus vulnérables. Ces micro-interventions sont initiées et mises en œuvre par les populations bénéficiaires et ont pour but l'amélioration des conditions de vie d'une communauté, d'un village ou d'un groupe local.

L'objectif du Programme est de favoriser le développement humain durable sur le plan économique, social et culturel, par le renforcement de la base sociale dans le pays partenaire.

2. Critères administratifs.

- Le dossier de requête en deux exemplaires signé par le président du groupement ou de l'association doit être adressé et déposé au

**Bureau de Coopération
Ambassade de Belgique
B.P. 10.192
Tél. : 00 227 733314
Niamey**

- Il doit être accompagné de :
 - a. La copie de la reconnaissance officielle de l'entité demanderesse (agrément, statut, règlement intérieur,...)
 - b. La liste nominative reprenant noms, prénoms, n° de cartes d'identité, lieux et dates de délivrance, contacts téléphoniques et lieu d'habitation de tous les membres de la structure
 - c. La photocopie de la carte d'identité ou du passeport de 3 responsables de la structure (Président, Secrétaire Général, Trésorier)

- Un même groupement, association, ONG ne peut introduire qu'une seule demande par an. Si plusieurs demandes sont introduites par une même entité, elles seront toutes rejetées.
- La demande doit émaner d'une association ou groupement et non d'une initiative individuelle. Elle doit bénéficier à un groupe d'au moins 10 personnes.

*Si l'une des conditions n'est pas rencontrée, la demande sera rejetée.
Seuls les dossiers complets seront analysés.*

3. Critères relatifs au type d'activité à appuyer :

- La demande doit être en accord avec les secteurs et thèmes de concentration de la coopération belge.

Pour mémoire, les secteurs retenus sont la Santé, y compris la santé reproductive, l'Education, le Développement Rural (Agriculture et la sécurité alimentaire, Elevage, Hydraulique, Développement local) et la consolidation de la société. Les thèmes sont l'égalité entre hommes et femmes, l'environnement, l'économie sociale, les droits des enfants, la bonne gouvernance. Sont encouragées également les demandes dans le domaine socioculturel ou qui contribuent au renforcement du tissu social ;

- L'objectif spécifique de la demande doit contribuer à la consolidation de la structure communautaire ou viser au renforcement des capacités ;
- Les actions à caractère innovant/expérimental seront privilégiées.
- L'action soutenue ne peut pas entrer en concurrence avec d'autres investissements. Parmi les demandes visant au développement économique, seules celles qui concernent l'introduction de techniques ou de cultures innovantes, ayant besoin d'une subvention de démarrage, seront prises en considération. Les actions économiquement rentables pouvant prétendre à un crédit ne sont pas éligibles. Les actions de microcrédit sont également non éligibles.
- Les demandes qui relèvent de l'aide d'urgence ou de l'aide alimentaire, ou ayant un caractère de distribution (aliments, matériel, bétail,...) sont exclues.

Si l'un de ces critères n'est pas rencontré, la demande sera rejetée.

4. Critères relatifs au type d'assistance demandée:

- Le montant demandé doit être compris en 4,5 et 8 millions F CFA
- La contribution du groupe doit s'élever à au moins 20% du budget total de l'intervention. La contribution doit être au moins partiellement financière (avec une contribution de tous les membres du groupement/association) mais peut-être complétée par une contribution en nature (mise à disposition de terrains ou bâtiments, main d'œuvre,...)

- De manière à pérenniser les activités d'après-projet, la Belgique ne prendra pas en charge les frais de salaires, ni d'indemnités destinées aux coordinateurs, au personnel permanent ou aux membres de l'association/groupement bénéficiaire. Seul le financement de prestations ponctuelles par des prestataires externes entrant strictement dans le cadre des activités propres du projet pourra être couvert, dans la limite de la durée de l'intervention.
- Le cofinancement de projets avec d'autres bailleurs n'est pas accepté.

5. Critères relatifs à la présentation de la demande :

- L'identification, bien que synthétique, procédera d'une approche participative, basée sur une discussion entre les bénéficiaires de manière à permettre de déterminer les problèmes auxquels ils sont confrontés, ceux auxquels la micro-intervention veut répondre, les solutions préconisées et les suppositions de réussite.
- Le dossier d'identification comportera les éléments suivants :
 - a. Dénomination de l'intervention
 - b. Identification du partenaire local responsable de l'exécution de la micro-intervention (nom, statut juridique, adresse, tél., fax, nombre de membres et typologie, nombre d'année d'existence,...) ;
 - c. Description synthétique de l'expérience du partenaire (historique de l'association, activités,...) (1 page) ;
 - d. Localisation précise de l'intervention (adresse description du site, ...) ;
 - e. Définition et description du groupe-cible (bénéficiaires) (1/2page) ;
 - f. Analyse détaillée des problèmes et solutions préconisées (1 à 2 pages) ;
 - g. Exposé des objectifs, des résultats escomptés, des activités prévues, de leur durée, des moyens à mettre en œuvre (3 pages maximum)
 - h. Calendrier indicatif de l'intervention
 - i. Présentation et argumentation du budget estimé (1 à 2 pages) ;
 - j. Description et détail de la contribution locale. (1/2 page) ;
 - k. Faisabilité technique, économique et financière (1/2 à 1 page) ;
 - l. Analyse des risques (y compris les mesures prévues pour atténuer les risques) (1/2 page) ;
 - m. Effets et impact escomptés de la micro-intervention (renforcement des capacités, appropriation par les bénéficiaires) (1/2 page) ;
 - n. Numéro de compte ouvert auprès d'une banque agréée et actionné sous la double signature de 2 responsables de l'association.

Tous ces points **devront** être développés dans le **canevas** qui pourra être retiré au Bureau de Coopération de l'Ambassade de Belgique, à l'Agence Belge de Développement (CTB), ou bien téléchargé sur le site internet suivant :

<http://www.btcctb.org/fr/countries/niger>

6. Versements du subside :

Les versements de la contribution belge se feront en 3 tranches selon l'échéancier suivant :

- 1^{ère} tranche de 40% de la subvention après signature de la convention ;
- 2^{ème} tranche de 50% après la justification du 1^{er} décaissement par dépôt d'un rapport d'activité et d'un rapport financier et validation de ceux-ci ;
- 3^{ème} tranche préfinancée par la structure et remboursée après dépôt et validation des rapports finaux d'activités et financiers.

Ces contributions seront libérées en fonction de l'évolution du dossier (atteintes des objectifs) et des comptabilités remises par les promoteurs du projet et approuvées par la CTB.

7. Zones d'interventions

Pour l'année civile 2012, le programme MIP sera limité à la ville de Niamey, les départements de Kollo, Say et la région de Dosso.

8. Date limite de remise des dossiers

La date limite de remise des dossiers (en 2 exemplaires) est fixée au 30/03/2012 à 12h30 auprès du Bureau de Coopération de l'Ambassade de Belgique à Niamey.

9. Informations

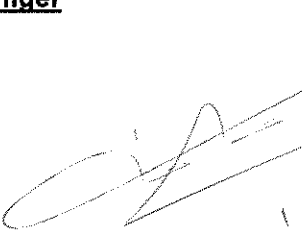
Le canevas ainsi que cette note d'information peuvent être téléchargés sur le site internet de l'Agence Belge de Développement (CTB), lien suivant : <http://www.btcctb.org/fr/countries/niger>

Niamey, le 17 janvier 2012


Olivier Heck
Représentant Résident
Agence Belge de Développement



Représentation de la CTB au Niger
Avenue du Mali-béro
BP 12.987 Niamey Niger
Tel: (227) 20733961 Fax: (227) 20733972
E-mail: representation.ner@btcctb.org


Daniël Ceuninck
Conseiller de Coopération
Ambassade de Belgique



Bureau de la Coopération au Développement
Route du 1^{er} Pont
BP 10.192 Niamey Niger
Tel : (227) 20733314 Fax : (227) 20732842
E-mail : niamey@diplobel.fed.be